

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 mars 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 164 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 28 mars 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je souhaite appeler votre attention sur un nouvel acte de terrorisme palestinien perpétré ce matin près de la ville israélienne de Kfar Saba.

Peu après 7 h 30 heure locale, l'auteur d'un attentat-suicide a provoqué la détonation d'une charge explosive à proximité d'une station-service, tuant Eliran Rosenberg Zayat, âgé de 15 ans, et Naftali Landskron, âgé de 14 ans. Quatre autres personnes ont été blessées par l'explosion, l'une d'elles grièvement. Cette attaque s'est produite un jour seulement après que deux attentats à la bombe séparés aient blessé 35 personnes à Jérusalem, moins de deux jours après le meurtre délibéré d'un bébé de 10 mois à Hébron.

L'aile militaire du Hamas a revendiqué la responsabilité de l'explosion et, dans un appel téléphonique à Reuter, a annoncé que sept autres volontaires-suicide étaient prêts à faire exploser des bombes.

L'attentat à la bombe d'aujourd'hui n'est que le dernier d'une série de plus en plus fréquente d'attaques terroristes palestiniennes qui comprennent des meurtres, des enlèvements, des tirs de mortier et des attentats-suicide à la bombe. Les attaques précédentes ont été présentées en détail dans les lettres que je vous ai adressées en date du 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), du 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), du 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), du 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), du 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), du 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), du 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), du 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), du 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), du 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), du 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), du 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), du 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et du 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Il convient aussi de noter que ces attaques interviennent au moment où Israël prend des mesures pour atténuer les restrictions et alléger les épreuves que subit la population civile palestinienne. Les dirigeants palestiniens ont tiré profit de cette

situation, ce qui s'est traduit par un accroissement spectaculaire des activités terroristes ces derniers jours.

Le Gouvernement d'Israël tient l'Autorité palestinienne responsable de l'attentat à la bombe commis aujourd'hui, étant donné qu'elle a libéré des prisons palestiniennes des détenus terroristes condamnés, qu'elle continue de refuser d'entreprendre une coopération sérieuse en matière de sécurité avec Israël et qu'elle n'a pris aucune mesure énergique pour lutter contre les éléments terroristes opérant à partir du territoire soumis à son contrôle. La position adoptée par les leaders palestiniens contrevient ouvertement à l'engagement explicite du Président Arafat le 9 septembre 1993 de renoncer à utiliser la violence et d'agir pour maîtriser ceux qui s'en rendent coupables.

Israël lance à nouveau un appel au Président Arafat pour qu'il respecte ses engagements, prenne des mesures concertées contre les éléments terroristes et fasse en sorte que ces atrocités ne se reproduisent pas à l'avenir. La communauté internationale doit s'exprimer d'une seule voix pour condamner clairement ces actes brutaux et odieux.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document officiel de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale au titre du point 164 de l'ordre du jour et comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(Signé) Yehuda **Lancry**